

Coopérations entre travailleurs sociaux et enseignants au service de l'éducation inclusive : enjeux, expériences, perspectives.



Une formation originale : la formation conjointe des personnels concourant à la scolarisation des élèves en situation de handicap

- Appel d'offre, août 2014.
- Action à l'échelle nationale voulue et relayée en régions par un consortium composé des organismes et institutions suivants :
 - le Ministère de l'Education nationale,
 - le CNFPT
 - La Caisse Nationale pour la Solidarité et l'Autonomie
 - Unifaf

Les objectifs de la formation

- Répondre aux injonctions des lois de février 2005 et juillet 2013 visant au développement de l'École inclusive
- Former en un même lieu et en même temps, des personnels impliqués dans l'accueil et le parcours des élèves en situation de handicap,
- Croiser les regards et les expertises sur les problématiques de l'école inclusive et le partenariat qu'il implique
- Offrir des espaces de réflexion, d'échange, de confrontation d'expériences et de pratiques pour faire émerger ce concept de partenariat
- Au niveau académique : une formation à destination des cadres (inspecteurs, conseillers techniques, directeurs de MDPH et d'Agences régionales de Santé, des directeurs d'établissements et services médico-sociaux)
- Au niveau départemental : une formation à destination d'enseignants spécialisés, des personnels exerçant au sein des ESMS et des MDPH

Une formation partenariale sur le partenariat : modalités

- L'INSHEA et ses partenaires ont été retenus pour conduire cette action (octobre-novembre 2014) : 75% des académies et départements ont été concernées à ce jour,
- Une formation construite et conduite en partenariat, avec :
 - L'Espé de Clermont-Ferrand
 - L'Institut régional de travail social ile de France (Montrouge-Neuilly sur marne)
 - Des associations : la fédération Trisomie 21 France, l'APF, l'APAJH
 - Mobilisation de formateurs en région
- Une gamme d'outils de formation variés : vidéos, Q-Sort, études de situations, diaporamas sonorisés, textes réglementaires, outils de la scolarisation

Quel bilan?

- Au niveau technique : un bilan inégal mais plutôt satisfaisant
- Au niveau qualitatif
 - Une double évaluation : « à chaud » et « à froid » (CNFPT)
 - Une plus grande implication des professionnels de l'intervention (département), souhait d'un prolongement et d'une formation initiale et continue communes,
 - Des cadres moins réceptifs aux modalités de la formation mais plus engagés dans une démarche partenariale au niveau académique ou régional
 - Une extrême diversité des situations sur le terrain (contraintes historiques et géographiques) quant à la réalité de l'École inclusive et du partenariat censé lui donner du sens

4 thèmes de réflexion et de propositions

1. Communauté et différenciation des enjeux éthiques et des acteurs du soin, du social et de l'école au regard des droits des personnes
2. « Inter-métiers » : hybridation des pratiques professionnelles et formes de coopération
3. L'émergence de nouveaux acteurs et de nouveaux cadres d'action
4. La formation des professionnels

4 thèmes de réflexion et de propositions

1. Communauté et différenciation des enjeux éthiques et des acteurs du soin, du social et de l'école au regard des droits des personnes

Jean-Paul Champeaux – Trisomie 21 France

Franck Sahaguian – INS HEA



- Les secteurs du soin et de l'enseignement se sont construits de manière parallèle (1945). Education séparée ► les professionnels n'ont pas besoin de coopérer
- En 1975, débute une phase d'intégration au cours de laquelle les enfants handicapés vont s'intégrer dans l'école selon des modalités hiérarchisées ► les professionnels vont commencer à coopérer à partir de leurs institutions respectives
- On arrive à une phase où le politique et la demande sociale donnent mandat à l'école de devenir inclusive ► les professionnels des deux secteurs doivent coopérer puisque l'enfant est de droit à l'école qui a besoin de se transformer et ne peut faire seule.

- Les professionnels des deux secteurs connaissent mal (ou croient connaître) les métiers de l'autre secteur (formation, missions, contraintes) cf. les formations conjointes
- La coopération implique que
 - les acteurs soient centrés sur le projet (ce n'est plus la personne qui est au centre);
 - Chacun reconnaisse à l'autre des compétences et des besoins et que chacun se reconnaisse des compétences et des besoins;
 - La personne et sa famille soient clairement identifiés comme acteurs avec besoins et compétences.

4 thèmes de réflexion et de propositions

2. « Inter-métiers » : hybridation des pratiques professionnelles et formes de coopération

Grégoire Cochetel – Espé Clermont-Auvergne

Dominique Leboiteux – Trisomie 21 France



Des « acteurs du lien » :

- l'enseignant référent
- les membres du SESSAD et des EMS
- le coordonnateur ULIS
- le référent Enfance de la MDPH

Des « lieux pour le lien »

- l'équipe de suivi de scolarisation à l'école
- l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH
- la commission des droits et de l'autonomie à la MDPH

Articulations formelles

- de nouvelles organisations : plateforme coopérative « inter-structures », ...
- de nouveaux métiers : AESH, accompagnant d'insertion sociale (Hérault), accompagnant projet de vie, accompagnant de l'accès à l'emploi...
- de nouvelles missions : référent pratiques sportives adaptées (Haute-Corse), coordonnateurs de parcours, ...
- de nouveaux outils : pôle ressources ASH (Puy-de-Dôme), SDAPSH pour le matériel adapté (Gard), des formations diplômantes, ...

Articulations informelles

- des temps de formation mixte pour les acteurs : animations pédagogiques (Bas Rhin), séminaire (Puy-de-Dôme), des comités de pilotage pour l'accueil des élèves en situation de handicap dans le milieu ordinaire (Haute Corse), ...
- des espaces-temps dédiés aux acteurs et aux familles dans les Centres Ressources Autisme, ...

Propositions

4 thèmes de réflexion et de propositions

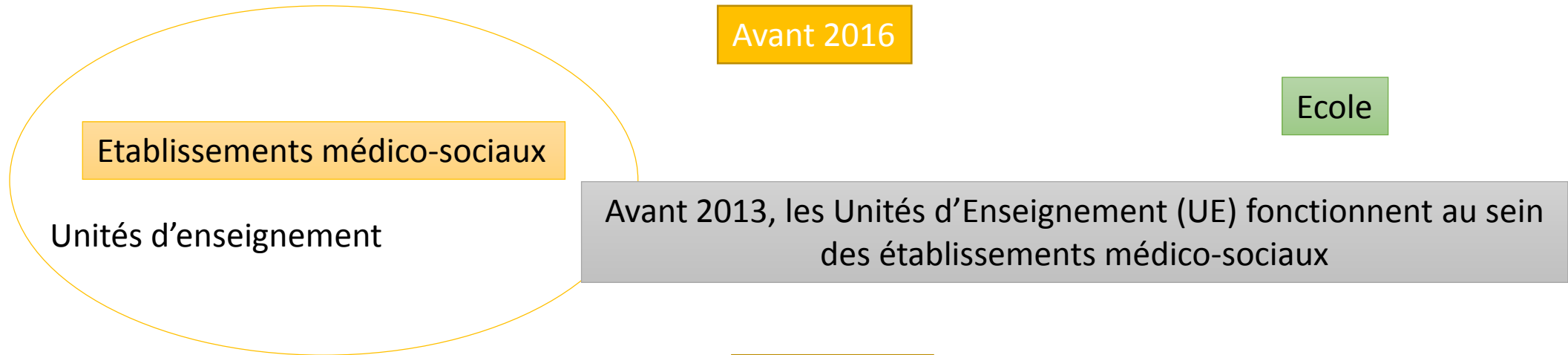
3. L'émergence de nouveaux acteurs et de nouveaux cadres d'action

Jean-Marc Glénat – IFME

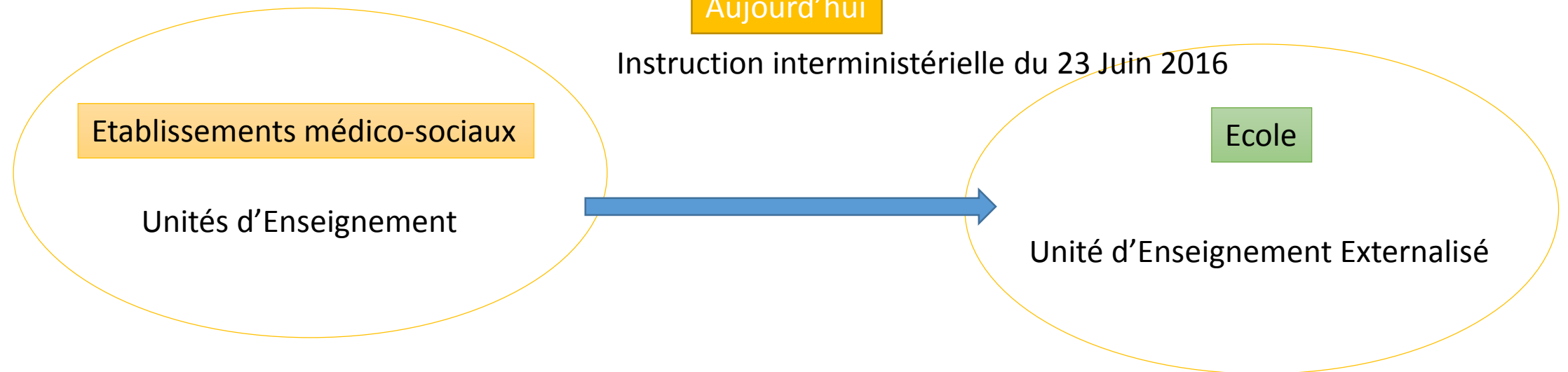


Les Unités d'Enseignement Externalisées (UEE)

Avant 2016



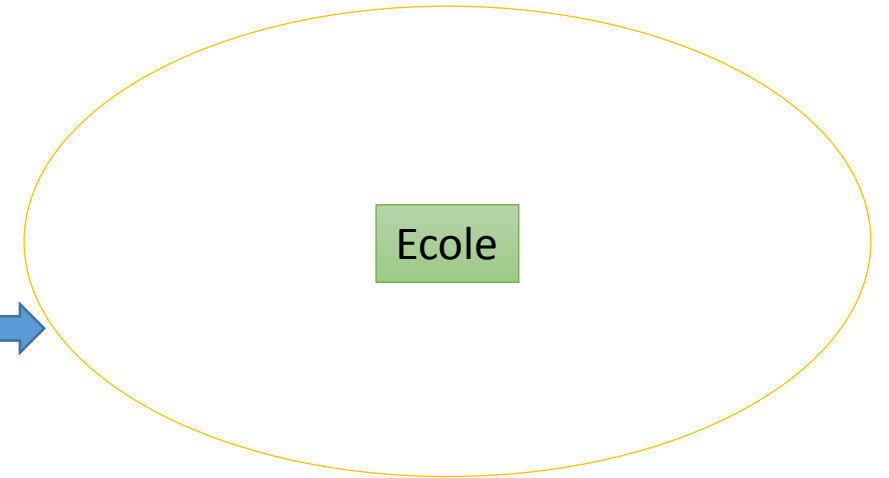
Aujourd'hui



Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA)

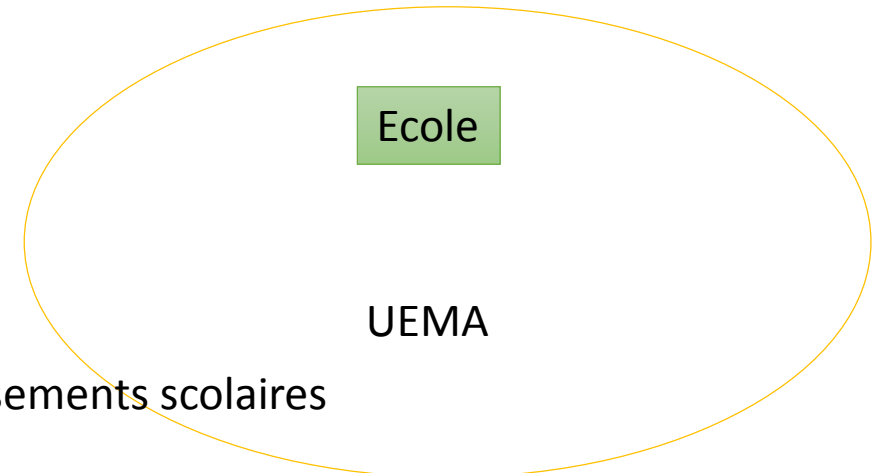
Etablissements médico-sociaux

Public concerné : enfants d'âge préélémentaire de **3 ans jusqu'à leurs 6 ans** qui **présentent des Troubles du Spectre Autistique (TSA) et autres TED (Troubles Envahissants du Développement)** n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie pour être scolarisé en milieu ordinaire dans de bonnes conditions.



Plan autisme 2013-2017

Etablissements médico-sociaux

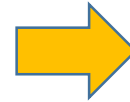


Création de **700 places** dans les établissements scolaires

Les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH)

Création de la fonction AESH : Circulaire 2014-083 du 8 juillet 2014

Les candidats aux fonctions d'AESH doivent être titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne



Qualification/formation
Création du Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (AES) en 2016

Les missions de l'AESH

1. L'accompagnement des élèves dans les actes de la vie quotidienne (...)
2. L'accompagnement des élèves dans l'accès aux activités d'apprentissage (...)
3. L'accompagnement des élèves dans les activités de la vie sociale et relationnelle (...)

Coopération

Accessibilité au savoir



Enseignant

Compensation



Accompagnant

Propositions

4 thèmes de réflexion et de propositions

4. La formation des professionnels

Bénédicte Kail – APF

José Puig – INS HEA



Diplômes, niveaux, ministères

Métier	Diplôme	Ministère	Niveau FR	Niveau EUR (CEC)
Enseignant maternelle, élémentaire, secondaire, professionnel	Master	Éducation	2	7
Personnels éducatifs		Affaires sociales		
Éducateurs spécialisés	Diplôme d'État	Affaires sociales	3	5
Éducateurs de jeunes enfants	Diplôme d'État	Affaires sociales	3	5
Moniteurs éducateurs	Diplôme d'État	Affaires sociales	4	4
Personnels d'accompagnement		Affaires sociales		
AESH	Diplôme d'État	Affaires sociales	5	3

Formation tout au long de la vie

- Un droit sur la base du volontariat
- Des organisations spécifiques :
 - Employeurs publics : État, collectivités
 - Employeurs privés : OPCA
- Congé individuel de formation

Obstacles à la préparation de pratiques collaboratives

- Disparités de niveaux, de statuts et de rémunérations
- Taux de qualification décroissant avec les niveaux de qualification
- Durées des formations initiales différentes
- Cultures professionnelles différentes et cloisonnées
- Mécanismes d'accès à la formation professionnelle continue différents
- Modalités de financement différents

Propositions de l'atelier

Merci de votre participation !

